



SEPTEMBRE 2024

Lignes directrices du Programme de diversification et de commercialisation des produits touristiques

Description du Programme

Le Programme de diversification et de commercialisation des produits touristiques (PDCPT) peut vous aider à réinventer ou à améliorer un produit touristique et son exploitation, ou encore à en élargir la portée, afin de répondre aux demandes futures du marché. Pour ce faire, il fournit de l'aide financière pour la planification d'activités et la conception de produits ainsi que pour leur présentation et leur commercialisation.

Le PDCPT vise à :

- Accroître le nombre de produits touristiques offert aux TNO;
- Diversifier l'industrie du tourisme;
- S'approprier une plus grande part du marché du tourisme d'aventure en plein air non axé sur la consommation;
- Augmenter le nombre de clients à la recherche de produits et de services touristiques aux TNO.

Qui peut présenter une demande?

Il faut satisfaire à au moins un des critères suivants pour présenter une demande de financement au titre de ce programme, soit :

- Être un exploitant touristique ou une entreprise touristique agréée aux TNO, conformément à la définition figurant dans la présente politique;
- Être un organisme de développement économique aux TNO;
- Être un gouvernement ou une organisation autochtone des TNO;
- Avoir comme objectif de lancer une entreprise de tourisme (volet 1);
- Être une municipalité ou une collectivité des TNO;
- Représenter un groupe d'entreprises ou d'organisations distinctes comptant développer des forfaits touristiques immédiatement commercialisables.

Pour certains volets de financement, les demandeurs doivent effectuer une évaluation de leur préparation aux affaires, au commerce et à la croissance, notamment en répondant à un questionnaire d'évaluation. Les seuils de financement de ces volets sont déterminés en fonction du niveau de [préparation aux affaires, au commerce et à la croissance de l'entreprise](#) au moment de la demande.



Les demandeurs doivent être en règle avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) ou tout organisme public (Habitation TNO, ASTNO, Prospérité TNO, Collège Aurora, etc.); autrement dit, ils ne doivent pas avoir de dettes en souffrance auprès du GTNO ou d'un organisme public au moment de la présentation de la demande. Les entreprises apparentées qui ont des dettes en souffrance seront également prises en compte pour déterminer si un demandeur est admissible au financement.

Le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas que la demande sera approuvée. Le ministère pourrait financer les projets qui, selon lui, procurent les plus grands avantages économiques aux TNO.

Soumission des demandes

L'aide financière accordée au titre du PDCPT est divisée en quatre volets. Les demandeurs peuvent présenter une demande à l'un, à plusieurs ou à tous les volet(s) au cours d'une année donnée :

Volet 1 : Planification des activités et aide à la transition

- Chaque demandeur peut obtenir un financement pouvant atteindre 20 000 \$.
- Les fonds sont utilisés pour préparer une analyse de rentabilisation pour de nouveaux produits ou améliorer des produits existants dans le but d'attirer de nouveaux clients et d'augmenter les dépenses.
- Les coûts peuvent comprendre des honoraires d'expert-conseil et d'autres frais :
 - pour obtenir un permis d'exploitation d'une entreprise touristique;
 - pour élaborer un plan d'entreprise touristique.

Volet 2 : Élaboration et amélioration de produits

- Chaque demandeur peut obtenir un financement pouvant atteindre 150 000 \$ par demande.
- Le montant maximum de l'aide financière est accordé en fonction du niveau de préparation aux affaires, au commerce et à la croissance de l'entreprise.
 - jusqu'à 25 000 \$ d'aide financière pour les demandeurs « prêts pour les affaires »;
 - jusqu'à 75 000 \$ d'aide financière pour les demandeurs « prêts pour le commerce ».
 - jusqu'à 150 000 \$ d'aide financière pour les demandeurs « prêts pour la croissance ».
- Des fonds peuvent être affectés à la rédaction de plans d'affaires visant à développer un nouveau produit ou à améliorer un produit touristique existant dans le but d'accroître les revenus d'une entreprise touristique existante et d'attirer de nouveaux visiteurs aux TNO.



- Coûts admissibles :
 - évaluation de l'ingénierie et de la faisabilité technique de nouvelles infrastructures touristiques;
 - amélioration des services ou des installations pour attirer une nouvelle clientèle ou accroître l'attrait pour une clientèle existante.
 - coûts de développement associés à l'offre de nouveaux produits.
- Les demandeurs qui ont reçu 250 000 \$ sur une période de cinq ans peuvent présenter une nouvelle demande cinq ans après la réception de la dernière aide financière.

Volet 3 : Aide à la commercialisation adaptée aux entreprises touristiques

- Chaque demandeur peut obtenir un financement pouvant atteindre 15 000 \$ par demande.
- Le montant maximum de l'aide financière est accordé en fonction du niveau de préparation aux affaires, au commerce et à la croissance de l'entreprise.
 - jusqu'à 7 500 \$ d'aide financière pour les demandeurs « prêts pour les affaires »
 - jusqu'à 10 000 \$ d'aide financière pour les demandeurs « prêts pour le commerce »
 - jusqu'à 15 000 \$ d'aide financière pour les demandeurs « prêts pour la croissance »
- Les fonds peuvent être utilisés pour des projets de marketing conformes à la stratégie de commercialisation du tourisme des Territoires du Nord-Ouest.
- Coûts admissibles :
 - création de matériel de marketing
 - possibilités de marketing coopératif
 - préparation ou lancement de campagnes
 - conception ou modification d'un site Web
 - coûts liés à la participation à des salons professionnels et à des salons à l'intention des consommateurs (uniquement pour les entreprises « prêtes pour les affaires » et « prêtes pour le commerce »)

Volet 4 : Sécurité

- Chaque demandeur peut obtenir un financement pouvant atteindre 10 000 \$.
- Des fonds peuvent être affectés à la mise en place de mesures de sécurité pour les visiteurs qui prennent part à des activités touristiques guidées.
- Coûts admissibles :
 - entretien qui nécessite les services de personnes de métier ou de mécaniciens qualifiés
 - coûts liés à la modernisation physique des installations ou de l'équipement



Coûts et frais

Volet 1 : Planification des activités et aide à la transition

- Les capitaux propres exigés sont de 15 % des coûts admissibles du projet.

Volet 2 : Élaboration et amélioration de produits

- Pour ce volet, les capitaux propres exigés s'élèvent à 15 % des coûts admissibles du projet.
- Jusqu'à 10 000 \$ de capitaux propres actuels (infrastructure d'investissement pour laquelle aucun fonds de contribution n'a été reçu du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest [GTNO] ou d'organismes publics [Habitation TNO, ASTNO, Prospérité TNO, Collège Aurora, etc.]). Des apports en main-d'œuvre peuvent être utilisés pour satisfaire aux exigences en matière de capitaux propres.

Volet 3 : Aide à la commercialisation adaptée aux entreprises touristiques

- Les capitaux propres exigés sont de 15 %.

Volet 4 : Sécurité

- Les capitaux propres exigés sont de 50 %.

Processus de demande

Pour présenter une demande, veuillez dûment remplir le formulaire approprié et le soumettre. Si vous présentez une demande au titre de plusieurs volets, remplissez un formulaire pour chaque volet.

Liste de vérification

La courte liste de vérification garantit que tous les documents requis pour présenter la déclaration d'intérêt sont fournis en même temps. Les demandes incomplètes ne seront pas examinées.

Identification du candidat

Un espace est prévu en haut du formulaire pour inscrire les coordonnées et le titre du projet du demandeur.

Quels documents dois-je joindre à ma demande?

Toutes les sections du formulaire de demande doivent être remplies.

Une proposition de projet détaillée doit être jointe au formulaire de demande. La demande doit être accompagnée d'un budget avec devis, lettres de soutien et états financiers.



Le formulaire de demande comporte quatre sections qui serviront de résumé pour compléter la proposition :

1. Fiche d'évaluation – préparation aux affaires, au commerce et à la croissance

Pour déterminer votre niveau de préparation aux affaires, au commerce et à la croissance, veuillez voir www.iti.gov.nt.ca/fr/pacc et répondre aux questions de la fiche d'évaluation. Consultez le tableau des normes pour déterminer quelle fiche d'évaluation vous devriez remplir.

2. Budget [budget du projet]

À combien estimez-vous le financement nécessaire et votre apport en capitaux propres pour mener à bien votre projet?

Les renseignements sur le budget requis dans le formulaire de déclaration d'intérêt sont simples :

- Le montant demandé au titre du programme;
- Le volet du programme pour lequel vous présentez une demande [voir ci-dessus];
- Le montant en capitaux propres que vous comptez investir dans le projet [le minimum est de 15 % pour les volets 1, 2 et 3, et de 50 % pour le volet 4; les apports en main-d'œuvre seront pris en compte pour le volet 2];

Outre ces renseignements, vous devez présenter un budget pour le projet proposé, ou votre demande sera jugée incomplète et ne sera pas examinée.

3. Questions relatives au projet

Quel est le projet que vous proposez et quels résultats attendez-vous?

Les renseignements que vous fournissez dans cette section définissent le projet proposé et indiquent comment vous comptez utiliser les fonds.

- Indiquez les dates de début et de fin du projet.
- Décrivez brièvement [court paragraphe ou liste à puces] ce que vous prévoyez d'acheter, de construire ou de faire avec les fonds demandés dans le cadre du projet proposé.
- Décrivez les objectifs du projet si vous obtenez le financement. En voici quelques exemples :
 - augmentation du nombre de produits touristiques disponibles;
 - augmentation du nombre de clients qui paient pour le projet proposé;
 - augmentation des revenus de l'entreprise;
 - toute autre amélioration qu'il vous semble important d'évaluer ou de prendre en compte.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la présentation des résultats et des prévisions du projet, veuillez communiquer avec l'agent de développement



touristique de votre région avant de présenter votre demande. Les coordonnées des bureaux régionaux du MITI sont indiquées ci-dessous.

REMARQUE : Les personnes qui présentent une demande au titre du volet 2 [Élaboration et amélioration de produits] et du volet 3 [Aide à la commercialisation adaptée aux entreprises touristiques] doivent répondre à deux questions supplémentaires concernant la commercialisation de la nouvelle expérience ou de l'expérience améliorée offerte par le projet qu'ils proposent :

- Comment le projet sera-t-il commercialisé?
- Quelle est la clientèle visée?

Si vous avez besoin d'aide pour définir les marchés visés ou expliquer en quoi votre projet répond aux besoins du marché cible, veuillez communiquer avec l'agent de développement touristique de votre région avant de présenter votre demande.

4. Finances [finances liées à votre entreprise]

Avez-vous déjà obtenu une aide financière au titre du Programme de diversification et de commercialisation des produits touristiques auparavant? Y a-t-il d'autres éléments financiers à prendre en compte?

Dans la section portant sur les finances, les demandeurs doivent indiquer s'ils ont déjà obtenu une aide financière au titre du programme auparavant. Ceux qui ont déjà obtenu le financement maximal au titre du volet 2 doivent attendre cinq exercices financiers avant d'y être de nouveau admissibles. Ceux qui n'ont pas obtenu l'aide financière maximale autorisée en vertu du programme au cours des cinq derniers exercices financiers sont admissibles à un financement partiel seulement.

Vous devez également préciser si votre entreprise est en règle avec le GTNO. Tout retard de paiement [ou dette contractée] auprès d'un ministère du GTNO, quel qu'il soit, ou de Prospérité TNO pourrait avoir des répercussions sur votre demande de financement.



Échéancier

Vous devez soumettre votre demande dûment remplie et accompagnée d'un budget à l'agent de développement touristique de votre région au plus tard à la date limite de dépôt des demandes. Si vous avez des questions sur la façon de soumettre votre demande, il vous est fortement recommandé de communiquer avec un agent de développement touristique pour discuter de votre idée avant de rédiger votre proposition.

Pour connaître la date limite de présentation des demandes, consultez le www.iti.gov.nt.ca/fr/pdcpt.

En quoi consiste le processus d'appel?

Un demandeur qui n'est pas satisfait de la décision peut déposer un appel auprès du sous-ministre, lequel pourrait déléguer le pouvoir d'examiner l'appel au fonctionnaire compétent.

Les appels doivent être rédigés par écrit, puis reçus par le sous-ministre au plus tard trente jours suivant la date à laquelle le demandeur a reçu l'avis concernant la décision.

Le fonctionnaire responsable peut modifier ou annuler la décision s'il est d'avis que, selon le cas :

1. Le demandeur a présenté de nouveaux renseignements ayant une incidence importante après la date où la demande dûment remplie et signée a été transmise au MITI;
2. Le demandeur croit que la présente politique n'a pas été mise en œuvre adéquatement et équitablement.

Une fois la décision prise par le sous-ministre ou la personne déléguée, le demandeur en est informé par écrit. Les décisions d'appel sont irrévocables et ne peuvent faire l'objet d'aucun autre appel.



Coordinnées

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le programme et sur la présentation de demandes, consultez le www.iti.gov.nt.ca/fr/pdcpt.

Si vous avez des questions à propos du programme ou si vous souhaitez présenter une demande, veuillez communiquer avec le personnel du bureau du MITI de votre région, aux coordonnées ci-dessous. Vous pouvez également obtenir de l'aide auprès de l'agent de développement touristique de votre région.

Région de Beaufort-Delta

Tél. : 867-678-8023

Téléc. : 867-777-7321

Courriel : Tourism_BeaufortDelta@gov.nt.ca

Région du Dehcho

Tél. : 867-695-7500

Téléc. : 867-695-7501

Courriel : Tourism_Dehcho@gov.nt.ca

Région du Slave Nord

Tél. : 867-767-9212

Téléc. : 867-873-6109

Courriel : Tourism_NorthSlave@gov.nt.ca

Région du Sahtu

Tél. : 867-587-7171

Téléc. : 867-587-3018

Courriel : Tourism_Sahtu@gov.nt.ca

Région du Slave Sud

Tél. : 867-872-0912

Téléc. : 867-875-5551

Courriel : Tourism_SouthSlave@gov.nt.ca

Le MITI se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes lignes directrices, y compris la liste des demandeurs et des dépenses admissibles et non admissibles.